

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 15 juillet 2021

La Métropole du Grand Paris adopte à l'unanimité son Plan Vélo Métropolitain

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris, qui s'est tenu le 9 juillet 2021 sous la présidence de Patrick OLLIER, a approuvé à l'unanimité son Plan Vélo Métropolitain. L'ensemble des autres délibérations ont été également adoptées à l'unanimité comme notamment le renforcement du programme « Centres-villes vivants », le déploiement des Pass numériques et une subvention à titre exceptionnel aux communes concernées par les inondations dues aux intempéries.

Le Plan Vélo Métropolitain : des objectifs ambitieux

Sur présentation de Jean-Pierre BARNAUD, Vice-président délégué aux Mobilités et Circulations douces et de Jacques BAUDRIER, Conseiller métropolitain délégué au Déploiement des pistes cyclables, le Conseil de la Métropole du Grand Paris a approuvé à l'unanimité son « Plan Vélo Métropolitain ». Ce dernier est l'une des actions fortes du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé le 18 mars 2021 avec l'Etat, en matière de mobilités durables. Doté d'un budget de 10 millions d'euros par an, le Plan vélo de la Métropole du Grand Paris représente 200 km d'itinéraires dans 65 communes du périmètre métropolitain.

Le réseau se compose de 8 lignes structurantes :

- Ligne 1 : Rueil-Malmaison à Noisy-le-Grand ;
- Ligne 2 : Issy RER – Saint-Denis Porte de Paris ;
- Ligne 2 bis : Saint-Denis Porte de Paris – Gennevilliers Les Courtilles ;
- Ligne 2 ter : Saint-Denis Porte de Paris – Argenteuil (mairie) ;
- Ligne 3 : Orly à Saint-Denis ;
- Ligne 4 : Bourg-la-Reine à Paris centre ;
- Ligne 5 : L'Hay-les-Roses à Bobigny ;
- Ligne 6 : Créteil à Aulnay-sous-Bois ;
- Ligne 7 : Boulogne-Billancourt au Kremlin-Bicêtre ;
- Ligne 8 : Rosny-sous-Bois à Paris/Gambetta.

Ce Plan Vélo Métropolitain est le fruit d'un travail partenarial mené avec le collectif Vélo Ile-de-France. Il ambitionne 10% de déplacements à vélo à l'horizon 2024, de les multiplier par 3 en 2030 et d'atteindre les 50% de déplacement en modes actifs en 2050 (déplacements réalisés soit en transports collectifs, soit à pied, soit à vélo mécanique ou électrique).

(Plus d'informations dans le dossier de presse et la carte en pièces-jointes)

« Le Plan Vélo Métropolitain est une belle mécanique que nous avons organisée. Les Maires qui sont concernés par les lignes pourront nous aider dans sa mise en place. Ce projet ambitieux doit rendre possible le déplacement quotidien à vélo grâce notamment au développement du maillage qui résultera de la complémentarité entre les différents aménagements cyclables proposés », déclare Patrick OLLIER.

Lancement de la 2^e édition de Centres-villes vivants

Afin d'aider à la revitalisation de certains centres-villes des communes de la Métropole, le Conseil a adopté, sur présentation de Marie-Christine SEGUI, Conseillère métropolitaine déléguée aux Centres-villes vivants, aux Services et aux Commerces de Proximité, le renforcement de son programme « Centres-villes vivants ». Doté de 15 millions d'euros, ce programme prévoit :

- La création d'une Foncière commerce métropolitaine avec la Banque des Territoires pour effectuer le portage en se fondant sur le dispositif de préemption des baux commerciaux et qui permettra donc l'acquisition, la gestion, la commercialisation et la cession de murs et fonds commerciaux, au service de projets des communes
- Un réseau métropolitain des managers de commerce et de centre-ville copiloté avec la CCI Paris Ile de France
- Des Assises Métropolitaines du Centre-Ville à l'automne
- Un Observatoire de l'Attractivité des Centres-Villes
- Un programme d'accompagnement technique et financier des projets des communes de revitalisation de leur centre-ville
- L'Accompagnement à la transition numérique du commerce et de l'artisanat de proximité en partenariat avec CCI Paris Ile-de-France et CMA Ile-de-France
- Le doublement des fonds alloués pour financer les projets (Fonds d'Intervention Métropolitain de soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services - FIMACS).

Pass numériques : Lancement d'une 2^e édition

Afin de lutter contre la fracture numérique et en cohérence avec le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé avec l'Etat, la Métropole lance une 2^e édition de l'AMI métropolitain dans le cadre du déploiement des Pass numériques. Ce dispositif se caractérise par des carnets de 10 Pass numériques d'une valeur de 10 € chacun. Ce déploiement permettra de structurer des réseaux d'acteurs œuvrant pour l'inclusion numérique sur le périmètre métropolitain et de détecter les personnes les plus en difficulté dans l'usage du numérique. Dans le cadre de la 1^{ère} édition, 16 territoires (communes et arrondissements) ont été engagés dans l'expérimentation. Le Conseil métropolitain du 9 juillet 2021 a voté l'extension de cette expérimentation à 15 communes ou arrondissements supplémentaires. Au total, dans le cadre des deux éditions, 34 000 carnets de 10 Pass numériques seront distribués, soit 340 400 Pass numériques.

La solidarité métropolitaine pour les communes touchées par les inondations

Ces derniers mois des intempéries ont parfois causé des inondations et des dégâts matériels dans les communes de la Métropole du Grand Paris. Au titre de la solidarité métropolitaine, après que le Bureau en a accepté le principe, en lien avec Sylvain BERRIOS, Vice-Président délégué à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI), le Conseil métropolitain a approuvé à l'unanimité, une subvention, à titre exceptionnel, aux communes et territoires concernés. Il s'agira d'une subvention de la Métropole, dans la limite de 50 % des éventuelles dépenses engagées pour la remise en l'état du patrimoine et pour favoriser la résilience (pompes, tréteaux de surélévation, etc.).

Patrick OLLIER, a profité de ce Conseil pour remettre aux conseillers métropolitains le nouveau guide Petit Futé « [Les plus belles balades de la Métropole du Grand Paris](#) » disponible en librairie. Ce guide met en valeur la diversité et la richesse du patrimoine architectural, culturel et naturel de la Métropole. L'ouvrage « *Le sentier métropolitain du Grand Paris* » a été également distribué. Ce dernier retrace un itinéraire de randonnée pédestre de 615 km au sein de la Métropole et accompagne le balisage numérique du sentier disponible sur lesentierdugrandparis.org.

A propos de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ;
- Aménagement de l'espace métropolitain ;
- Politique locale de l'habitat ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).